



## Plainte contre x avec soupçons non fondés

-----  
Par rachou

Bonsoir, je suis a la recherche d'information concernant la diffamation.

Je résume mon cas.

Je suis convoquée pour être entendu, suite a deux plaintes déposées.

Plaintes établies "sous x" mais stipulant noir/blanc des soupçons d'accusation en mon nom , pour une des deux plainte.

Est ce valable pour "une plainte pour diffamation" car celle ci m'a causé du tord , en l'occurrence un préjudice morale.

Car cette histoire m'a causé du souci, m'a empêcher de dormir. Car j'estime que ce sont des accusations a tord. De plus, 2 personnes proches ont dû être interrogées pour confirmer mon alibi.

Qu'en pensez vous?

Merci d'avance pour le temps que vous prendrez a m'apporter une réponse.

-----  
Par rachou

Puis je donc a mon tour déposer plainte pour diffamation?

En attente d'une réponse. Merci